

Bénéficiez d'une couverture exceptionnelle adaptée aux spécificités du neuf. C'est LA formule idéale pour garantir la meilleure protection de votre bateau neuf hors financement.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ◆ Bateaux neufs entre 10 500 € et 750 000 € TTC

*Pour les bateaux dont le prix de vente TTC est supérieur à 750 000 €, un devis personnalisé peut être établi.*

## VOS GARANTIES<sup>(2)</sup>



**3 ANS DE GARANTIE PERTE TOTALE SANS VÉTUSTÉ<sup>(3)</sup>**



**GARANTIE DOMMAGES**



**ASSISTANCE 7J/7 ET 24H/24**



**FRANCHISE DÉGRESSIVE DE 25% PAR ANNÉE SANS SINISTRE**





MONTANTS GARANTIS <sup>(2)</sup>		
RESPONSABILITÉ CIVILE	DOMMAGES CAUSÉS AUX TIERS	Elle vous couvre jusqu'à <b>10 000 000 € par sinistre</b> en cas de dommages causés aux tiers (corporels, matériels, immatériels consécutifs à un dommage matériel et frais de retraitement).
DOMMAGES AU BATEAU	EN CAS DE PERTE TOTALE (SINISTRE OU VOL)	La garantie vous assure <b>le remplacement en nature de votre bateau les 3 premières années</b> à compter de la date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation par une embarcation aux caractéristiques équivalentes (à concurrence de la valeur vénale ou de la valeur de remplacement sans pouvoir excéder la valeur d'assurance selon la valeur d'expert après 3 ans).
	EN CAS DE VOLS ET DE SINISTRES PARTIELS	Vous êtes couvert à concurrence du coût des réparations et remplacements nécessaires à la remise du bateau en état de navigabilité (déduction faite des franchises et abattements contractuels, sans pouvoir excéder la valeur vénale). Vous êtes aussi couvert contre le vol d'accessoires (annexe et ses moteurs, radeau de survie) et contre le vol de vos biens et effets personnels ( <b>5% de la valeur d'assurance avec un maximum de 25 000 €</b> ).
	FRAIS COMPLÉMENTAIRES DE RENFLOUEMENT	Vous êtes garantis des frais liés au dégagement de l'épave de votre bateau (hors injonction des autorités): à hauteur de 25% de la valeur d'assurance <b>avec un maximum de 75 000 €</b> tous frais confondus.
	PROTECTION "DÉFENSE RECOURS"	Elle permet, suite à un sinistre garanti, de bénéficier du remboursement des honoraires d'avocat engagés pour votre défense ou votre recours, <b>dans la limite de 15 000 €</b> .
	EN CAS DE SINISTRE FRAIS D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE	Vous êtes couvert à concurrence de la valeur vénale dans la limite de la valeur assurée.
ASSISTANCE	ASSISTANCE AU BATEAU	Elle comprend les interventions d'assistance et de remorquage en mer, 7j/7 et 24h/24 en cas de panne immobilisante, à quai et jusqu'à 6 milles nautiques des côtes jusqu'au port le plus proche.
AUTRES GARANTIES	GARANTIE INDIVIDUELLE MARINE	Elle vous protège en cas de dommages corporels accidentels, en prenant en charge des frais médicaux <b>jusqu'à 1 500 €</b> et en versant un capital pouvant atteindre <b>15 000 €</b> en cas de décès ou d'incapacité permanente totale.
	PROTECTION JURIDIQUE	Elle permet la fourniture de services, de conseils à l'assuré ou d'assistance à la prise en charge par l'assureur de frais de procédures de l'assuré en cas de différend ou de litige avec des tiers.
OPTION SUR DEVIS	LOCATION	Vous avez la possibilité de louer votre bateau de moins de 12 m dont le prix de vente TTC est inférieur à <b>150 000 €</b> .

FRANCHISE DÉGRESSIVE<sup>(2)</sup>

Elle vous fait profiter d'une réduction du montant de la franchise de 25 % par année sans sinistre.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**  
Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

(1) Contrat d'Assurance Plaisance «Yacht» souscrit auprès d'HELVETIA ASSURANCES. Contrat présenté par SGB Finance, courtier d'assurances, n° ORIAS 07027255 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)).

(2) Dans la limite des garanties et conditions prévues au(x) contrat(s).

(3) Remplacement par un bateau de marque et de catégorie équivalentes en cas de perte totale ou vol total<sup>(2)</sup>

SGB Finance est une filiale des Groupes CGL et BENETEAU. SGB Finance - 69 avenue de Flandre - 59708 Marcq-en-Barœul cedex - France. SA au capital de 6 054 250 € - SIREN 422 518 746 - RCS Lille Métropole. N° TVA Intracommunautaire : FR 20 422 518 746.

